

Sélestat, le 22 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 28 MAI 2026

Salle de conférences Sainte-Barbe

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance**
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026**
- C. Décisions du Maire n° DEC_011_2026 - n° DEC_014_2026 - n° DEC_016_2026 - n° DEC_018_2026 à n° DEC_020_2026**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Finances Locales - Subventions

- 1. Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

B. Administration Générale

- 2. Désignation des membres du conseil municipal et des représentants d'associations locales composant la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et approbation du règlement intérieur

C. Organisation et Fonctionnement des services de la commune

3. Composition et fonctionnement du Comité Social Territorial et de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

4. Dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle

D. Action culturelle et artistique

5. Corso Fleuri 2026 "97ème anniversaire" : règlement du concours "le tiercé du corso" et attribution de primes aux lauréats

6. Convention de partenariat culturel et scientifique entre Archéologie Alsace et la ville de Sélestat pour l'exposition itinérante "De la terre à la lumière" qui aura lieu du 3 septembre au 1er novembre 2026

E. Sports et Loisirs

7. Subventions Municipales de fonctionnement aux associations sportives

F. Urbanisme et Habitat

8. OPAH du centre historique - attribution d'aides financières aux propriétaires

9. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : attribution de subventions

G. Environnement et Cadre de Vie

10. Octroi d'aides financières à la Ville pour la gestion de l'III*Wald, réserve naturelle régionale

H. Divers

11. Avenant n°1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat